



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 1 JUILLET 2026

DCM260701_002

**DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE
COLOSSE**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 03 juillet 2026

Que la convocation a été faite le 25 juin 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	04
Absents :	00
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt six, le un juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ÉTAIENT REPRESENTES :

Monsieur PARVEDY Georges, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAULCAN Doly, Monsieur DESIRE Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260701_002 - DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE COLOSSE

- Vu les articles L1612-4, L1612-11 du Code Général des collectivités territoriales,*

LE BUDGET ANNEXE COLOSSE

La présente Décision Modificative (DM1) intervient en cours d'exercice budgétaire 2026 afin d'ajuster les prévisions issues du Budget Supplémentaire voté en juin. Cette adaptation permet de tenir compte des évolutions de l'exécution budgétaire, d'intégrer certaines régularisations comptables et tient compte des éléments nouveaux ou affinés qui n'étaient pas consolidés à la date d'arrêté du Budget Supplémentaire du 3 juin 2026. Elle porte sur la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE & LIBELLE	BUDGET PINCIPAL (BP) + BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS) 2026	PROPOSITIONS NOUVELLES POUR DECISION MODIFICATIVE (DM)	TOTAL CREDIT (BP + BS + DM) 2026
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 001 810,19 €	440 121,83 €	1 441 932,02 €
20 Immobilisations incorporelles	38 938,18 €	4 557,00 €	43 495,18 €
204 Subventions d'équipement	- €		- €
21 Immobilisation corporelles	284 169,45 €	253 608,25 €	537 777,70 €
23 Immobilisations en cours	60 463,02 €	181 956,58 €	242 419,60 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	383 570,65 €	440 121,83 €	823 692,48 €
16 Emprunts et dettes assimilées	116 000,00 €		116 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	- €		- €
13 Subventions d'investissement	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	116 000,00 €	- €	116 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	499 570,65 €	440 121,83 €	939 692,48 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		50 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
D001 - Déficit d'investissement reporté	422 239,54 €		422 239,54 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 001 810,19 €	440 121,83 €	1 441 932,02 €
13 Subventions d'investissement	119 617,05 €	440 121,83 €	559 738,88 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
204-subvention d'équipement versées	474 233,77 €		474 233,77 €
23 Immobilisations en cours	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	593 850,82 €	440 121,83 €	1 033 972,65 €
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	185 000,00 €		185 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	92 959,37 €		92 959,37 €
27 Autres immobilisations financières	- €		- €
024 - Produits de cession	- €		- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	277 959,37 €	- €	277 959,37 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	871 810,19 €	440 121,83 €	1 311 932,02 €
021 Virement de la section de fonct.	- €		- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €		100 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	130 000,00 €	- €	130 000,00 €
R001 Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €

Recettes d'investissement

Le budget annexe Colosse bénéficie de deux subventions d'investissement notifiées, afférentes à l'opération d'aménagement du bassin de baignade :

Chapitre 13 – Subvention d’investissement reçue	Montant
Subvention FEDER	395 322,80 €
Subvention CIREST	44 799,03 €
Total	440 121,83 €

Ces soldes de subvention, notifiés antérieurement au présent exercice, n'avaient pas été inscrits au budget dans l'attente de la réception définitive de l'opération et de la validation du solde des travaux du bassin de baignade. Il est procédé à leur inscription budgétaire au chapitre 13 — Subventions d'investissement reçues.

Dépenses d’investissement

Les crédits ouverts en recettes sont affectés comme suit :

Opération Bassin de baignade : +186 513,58 €

Le budget annexe Colosse supporte le financement de l'opération d'aménagement du bassin de baignade, pour laquelle des soldes de facturation restent à mandater pour un montant de 186 513,58 € réparti ainsi :

Chapitres	Montant
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	4 557,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	181 956,58 €
Total	186 513,58 €

Dépenses imprévues : 253 608,25 €

Chapitres	Montant
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	+253 608,25 €
Total	+253 608,25 €

L'ensemble de ces mouvements est strictement équilibré.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale Ressources humaines et Finances
du 23/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article Unique :

- D'adopter la Décision Modificative N°1 du Budget annexe du COLOSSE 2026 ci-annexée.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme